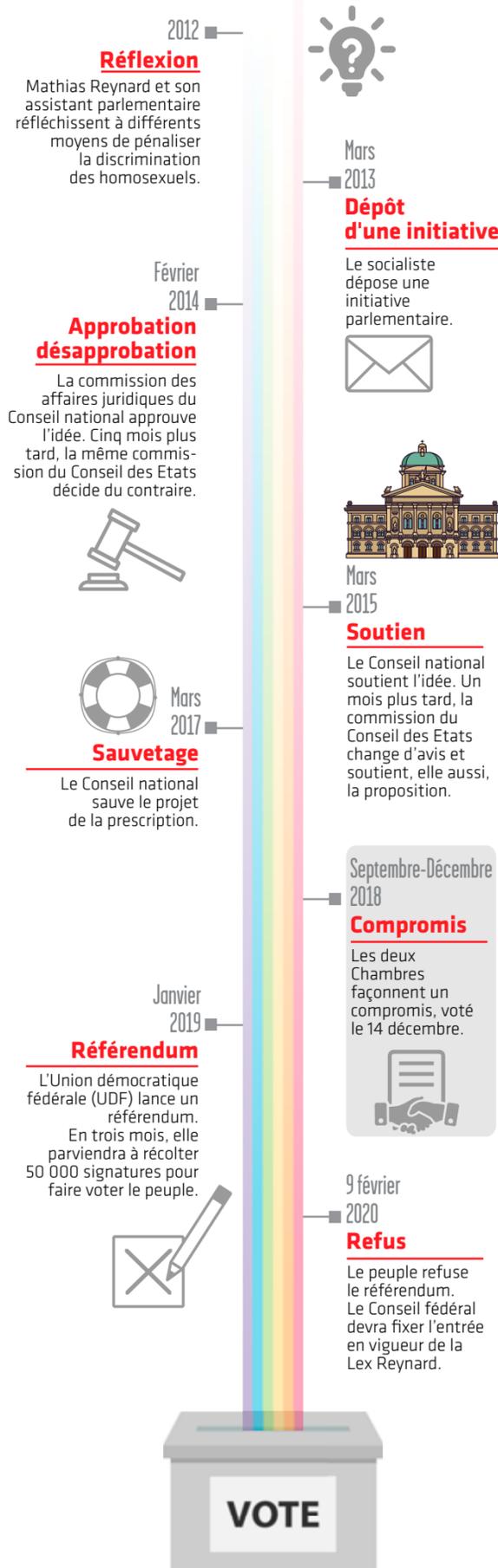


La loi Reynard, c'était

VOTATIONS La Suisse a accepté la norme contre l'homophobie à 63%. Le Valais, où le taux de participation s'établit à 43%, est coupé en deux. Les francophones ont dit oui à 67%, tandis que le Haut a refusé la loi à 50,5%. Mathias Reynard a néanmoins réussi à convaincre tout le pays. Récit d'une aventure de sept ans, si caractéristique de la temporalité suisse.

PAR ROMAIN.CARRUPT@LENOUVELLISTE.CH

LEX REYNARD Un long combat



Dimanche 9 février 2020. Le peuple suisse plébiscite la lex Reynard à 63%. Le Code pénal interdit désormais de discriminer les homosexuels. A la genèse de ce projet porté par un seul homme, Mathias Reynard a dû attendre sept ans pour que soit simplement ajouté «ou de leur orientation sexuelle» à la norme pénale antiracisme. «C'est à la fois frustrant et magnifique», commente le conseiller national valaisan. «Frustrant parce que durant les longues années de ce processus, des personnes ont continué à être agressées en raison de leur orientation sexuelle. Mais magnifique parce qu'on voit que ce système très lent permet à des initiatives individuelles d'être concrétisées dans une loi.» Une loi légitimée par une longue recherche de consensus. «Le débat démocratique a eu lieu; cette réforme ne sera pas remise en question dans deux ans, comme c'est souvent le cas dans d'autres pays.»

Pas un thème de campagne

L'histoire à rebondissements – alternant les périodes d'optimisme, de doutes et les attentes interminables – commence en 2012. Mathias Reynard est conseiller national depuis quelques mois. «Je n'avais pas fait de l'homophobie un thème de campagne, parce que je sous-estimais la problématique.» Mais rapidement après son élection, le Saviésan est choqué par divers propos tenus publiquement. Des amis

discriminés le sensibilisent. Des ONG et des juristes estiment que la justice est démunie.

«J'ai compris que ce serait dur, mais j'ai voulu continuer, au moins pour le signal.»

Alors, appuyé de Julien Déleze, son assistant parlementaire diplômé en droit, il prépare différents projets d'interventions, pour finalement déposer une initiative parlementaire, en mars 2013. «Je reçois alors des dizaines de réactions, positives et négatives. Beaucoup décrivaient leur histoire personnelle avec émotion; l'un avait par exemple quitté le Valais il y a cinquante ans en raison de son orientation sexuelle. D'autres m'insultaient. J'ai compris que ce serait dur, mais j'ai voulu continuer, au moins pour donner un signal.»

Le non qui sonne comme une désillusion

Un an plus tard, février 2014, c'est la première fois que sa proposition passe dans les mains de parlementaires. En l'occurrence ceux qui siègent dans la commission des affaires juridiques du Conseil national. L'idée est soutenue. «Le fait que je sois un hétéro et originaire d'un canton conservateur a certainement aidé; on comprenait alors qu'il s'agis-



Avec son projet de loi, Mathias Reynard a alterné les périodes d'optimisme, de

sait d'une question de droits humains qui nous concerne tous.» Mais cette victoire n'est que de courte durée. Bicaméralisme oblige, la commission du Conseil des Etats a aussi son mot à dire. Et en juillet 2014, elle dit non. C'est la désillusion. «A ce moment-là, j'ai vraiment pensé que ce serait mort. Je savais trop bien qu'une défaite intermédiaire pouvait définitivement couler le projet.» Pas question d'abandonner pour autant. Le socialiste con-

tinue d'essayer de convaincre ses collègues. «Il y a eu beaucoup de discussions bilatérales, de coups de fil la veille des votes clés. Ça a été un travail de longue haleine, qui a sans doute été facilité par le fait qu'au début je n'avais pas d'ennemi politique vu que je venais d'arriver au Parlement.»

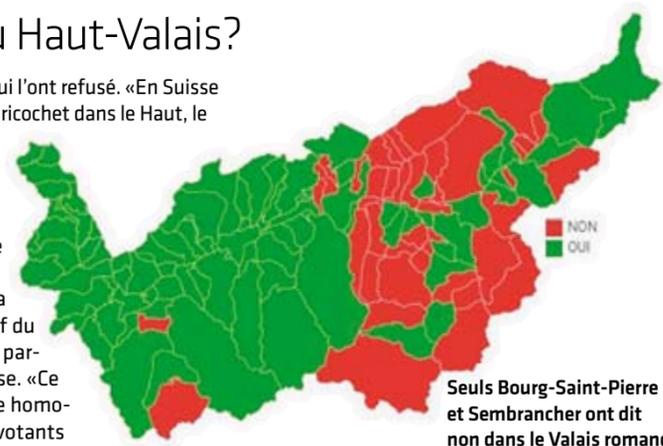
Sauvée de la prescription

Mars 2015, cela fait maintenant un an que la commission des Etats a dit non. Au tour de l'ensemble du Conseil

Comment comprendre le non du Haut-Valais?

La responsable de Queer Wallis est trop fâchée pour analyser le non à 50,5% du Haut-Valais à la lex Reynard. Tandis que le Valais romand a dit oui à 67%. Elle renvoie à Francesco Walter. Le député PDC noir haut-valaisan a longtemps fait partie de cette association. «Je l'avais quittée en pensant qu'il n'y avait plus besoin de structure pour nous soutenir. Le vote d'aujourd'hui montre que je me suis trompé.» Le politicien explique notamment ce Raspillegraben par le poids plus important de l'Eglise dans la partie germanophone du canton. Au Grand Conseil, il perçoit une différence entre le Haut et le Valais romand. «C'est plus simple de parler de cette thématique avec les francophones.» Chargé de communication d'Alpagai et député socialiste, Sébastien Nendaz n'a, lui, pas l'impression que la situation des homosexuels est pire dans le Haut. «Les témoignages sont sensiblement les mêmes dans les deux régions.» Il remarque que les germanophones de tout le pays ont moins soutenu le texte, avec notamment trois cantons de

Suisse centrale qui l'ont refusé. «En Suisse allemande et par ricochet dans le Haut, le débat s'est surtout focalisé sur la liberté d'expression et l'utilité ou non de cette loi.» David Biner, de la rédaction en chef du «Walliser Bote», partage cette analyse. «Ce n'est pas un vote homophobe; certains votants craignaient aussi que ce soit un pas vers le droit d'adoption ou la procréation médicalement assistée.» Barbara Lanthemann, présidente du PS du Valais romand, explique le non du Haut par son paysage politique. «Le PDC noir n'a pas fait sa mue progressiste. Il devient toujours davantage le frère jumeau de l'UDC.» Mathias Reynard préfère se réjouir que le Valais romand ait changé, depuis 2005 et le refus à 55% du partenariat enregistré.



Seuls Bourg-Saint-Pierre et Sembrancher ont dit non dans le Valais romand.

Le conseiller national déplore tout de même «le terrible repli conservateur du Haut». En 2005, ce dernier était plus favorable au pacs que le Valais romand. Les districts de Brigue, Rarogne et Conches étaient même les trois seuls à dire oui. Dimanche, même les villes de Viège et de Naters se sont affichées dans le camp du non. **RC**